Diplôme d'Etat JEPS (DEJEPS) Perfectionnement Sportif Natation Course

NIVEAU 3
10 MOIS
EN ALTERNANCE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Perfectionnement Sportif mention Natation Course. Diplôme d'État homologué de niveau 5 (BAC+2)

NIVEAU DU DIPLOME

Diplôme d'État homologué de niveau 5 (BAC+2) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

1. Code RNCP : 4863
2. Code CPF : 242662
3. Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
4. Textes réglementaires en vigueur : *Arrêté du 15 mars 2010 portant création de la mention « natation course » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif »*

METIER VISE

Entraîneur, coach, moniteur de natation course jusqu'au niveau national.
L'entraineur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.
1- Il encadre des publics spécifiques dans tout type de pratique
2- Il encadre des activités de perfectionnement (enseignement et entraînement) et de formation
3- Il participe à la conception du projet et à la direction de la structure

PUBLICS ET PREREQUIS

1-Exigences préalables à l'entrée en formation → 2-Tests d'Exigences Préalables → 3-Sélection → 4-Positionnement → 5-Entrée en formation

1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

1. Être âgé de 18 ans minimum.
2. Être titulaire du PSE 1 ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue.
3. Avoir un casier judiciaire vierge (Bulletin n°2 vérifié par la DRAJES)
4. Satisfaire au test technique (TEP)

2- TEST D'EXIGENCES PREALABLES (TEP)

Les TEP (Tests d'Exigences Préalables) ont pour but de vérifier les capacités physiques du candidat pour suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à la spécialité « perfectionnement sportif » mention « natation course » du diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

1. *Test de sécurité*

Il est réalisé sur une distance de 50 mètres et comprend :
- un départ libre du bord du bassin ;
- un parcours en nage libre de 25 mètres ;
- une plongée dite en canard et recherche d'un mannequin règlementaire immergé à 25 mètres du point de départ, à une profondeur située entre 1,80 mètre et 3 mètres ;
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface ;
- un remorquage d'une personne, sur une distance de 25 mètres jusqu'au bord du bassin ;
- la sortie de l'eau de la victime.

Le port de lunettes, du pince-nez et l'utilisation de l'échelle ne sont pas autorisées.

2. *Test technique et maîtrise de l'environnement de la compétition en natation course*

Ce test et cette maîtrise se justifient par la réussite au test technique correspondant aux compétences visées dans le pass'compétition natation course délivré par la Fédération Française de Natation :
Réalisation d'un 100 mètres 4 nages (papillon, dos, brasse et crawl). Il n'y a pas d'exigence de temps mais différents points sont évalués :
- la connaissance de l'environnement de la compétition : présentation à la chambre d'appel, respect de la procédure de départ, etc.
- le respect des contraintes réglementaires de l'épreuve (nages et virages).
- la maîtrise des techniques utilisées en compétition comme le départ plongé ou les coulées.

3. *Test de 400 mètres*

Il consiste à parcourir un test de 400 mètres quatre nages effectué selon les règles de la Fédération Internationale de Natation.

4. *Test de performance sportive*

Ce test porte sur :
- la réalisation d'une performance en natation course de l'une des épreuves du programme de la Fédération internationale de natation, correspondant au minimum à la grille de temps définie ci-après (annexes de l'arrêté du 15 mars 2010). Cette épreuve, organisée par la Fédération Française de Natation, fait l'objet d'une attestation de réussite délivrée par le directeur technique national de la natation.

ANNEXE N° 1: Grille des temps du test de performance natation course

	DAMES	MESSIEURS
50 NL	32"19	28"12
100 NL	1'08"79	1'01"17
200 NL	2'26"12	2'12"44
400 NL	5'04"07	4'39"53
800 NL	10'22"50	
1500 NL		18'29"07
100 DOS	1'17"20	1'09"53
200 DOS	2'42'99	2'28"82
100 BR	1'26"91	1'16"78
200 BR	3'04"65	2'43"34
100 PAP	1'14"84	1'07"38
200 PAP	2'40"91	2'26"99
200 4N	2'44"24	2'29"12
400 4N	5'43"89	5'12"70

ANNEXE N°2: Grille de temps du test de performance en nage avec palmes

	DAMES	MESSIEURS
50 NL	28"92	25"08
100 NL	1'04"00	55"69
200 NL	2'22"15	2'06"92
400 NL	5'04"62	4'34"62
800 NL	10'35"38	9'39"23
1500 NL	20'24"62	18'48"15
50 AP	28"27	24"63
100 IS	1'03"48	55"51
400 IS	5'12"23	4'39"41
800 IS	11'08"89	10'02"17

5. *Expérience pédagogique, bénévole ou professionnelle*

Cette expérience doit faire l'objet de la production d'une attestation en natation, de 800 heures, soit au sein d'un club d'une fédération sportive agréée, soit au sein d'un pôle figurant sur la liste établie par le ministre chargé des sports en application de l'article R.221-26 du code du sport sur une durée de trois ans minimums au cours des cinq dernières années qui précèdent l'entrée en formation. L'attestation est délivrée par le Directeur Technique National ou à défaut, par le président d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques en convention avec la Fédération Française de Natation.

Est exempté :

- *Du Test de sécurité*

Le candidat titulaire de l'un des brevets ou diplômes suivants, à jour du recyclage ou de la formation continue :
- brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ou son équivalent ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité activités aquatiques ;
- brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré option activités de la natation ;
- brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré option natation sportive ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité " activités aquatiques et de la natation.

2. *Du Test technique et maîtrise de l'environnement de la compétition en natation course*

Le candidat titulaire de l'un des pass'compétition suivants :
- pass'compétition natation course délivré par la Fédération française de natation ;
- pass'compétition nage avec palmes délivré par Fédération française d'études et des sports sous-marins
- pass'compétition natation handisport délivré par la Fédération française handisport.

3. *Du Test de 400 mètres*

Le candidat titulaire d'une attestation de performance justifiant de la réalisation d'un 400 mètres quatre nages au cours d'une compétition officielle, délivrée soit par le directeur technique national de la natation pour les structures affiliées à la Fédération française de natation, soit par le directeur technique national ou à défaut par le président d'une des fédérations membres du conseil interfédéral des activités aquatiques en convention avec la Fédération française de natation pour les structures qui leur sont affiliées.

4. *Du Test de performance sportive*

Le candidat titulaire de l'une des attestations suivantes :
- attestation de réalisation d'une performance correspondant à la grille de temps définie en annexe 1 (voir ci-dessus) réalisée au cours d'une compétition officielle, délivrée soit par le directeur technique national de la natation pour les structures affiliées à la Fédération française de natation, soit par le directeur technique national ou à défaut par le président d'une des fédérations membres du conseil interfédéral des activités aquatiques en convention avec la Fédération française de natation pour les structures qui leur sont affiliées ;
- attestation de performance délivrée par le directeur technique national d'études et des sports sous-marins justifiant de la réalisation d'une performance correspondant à la grille de temps définie en annexe 2, réalisée au cours d'une compétition officielle de référence.

5. *De l'attestation d'Expérience pédagogique, bénévole ou professionnelle*

Le candidat titulaire de l'un des diplômes ou brevets fédéraux suivants, à jour de leur recyclage ou formation continue :
- **Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité activités aquatiques (BP JEPS AA)** et justifiant d'une expérience pédagogique, bénévole ou professionnelle en natation course, dans les premiers niveaux de pratique compétitive, d'une durée de **200 heures**. L'expérience est attestée soit par le directeur technique national de la natation pour les structures affiliées à la Fédération française de natation, soit par le directeur technique national ou à défaut par le président d'une des fédérations membres du conseil interfédéral des activités aquatiques en convention avec la Fédération française de natation pour les structures qui leur sont affiliées ;
- **Brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré option activités de la natation (BEESAN)** ayant suivi dans le cadre de sa formation l'option entraînement natation sportive ou nage avec palmes ;
- **Brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré option natation sportive (BEESAN)** ;
- **Brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré option handisport ou du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité perfectionnement sportif , mention handisport ou du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité performance sportive , mention handisport** et justifiant d'une expérience pédagogique, bénévole ou professionnelle en natation course , dans les premiers niveaux de pratique compétitive, d'une durée de deux cents heures. L'expérience est attestée par le directeur technique national handisport ;
- **Brevet fédéral deuxième degré (BF2)** délivré par la Fédération française de natation justifiant d'une expérience pédagogique, en natation course, dans les premiers niveaux de pratique compétitive, d'une durée de deux cents heures. L'expérience est attestée par le directeur technique national de la natation ;
- **Brevet fédéral d'initiateur de nage avec palmes** délivré par la Fédération française d'études et des sports sous-marins justifiant d'une expérience pédagogique en nage avec palmes, dans les premiers niveaux de pratique compétitive, d'une

durée de deux cents heures. L'expérience est attestée par le directeur technique national d'études et des sports sous-marins.

- **Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité " activités aquatiques et de la natation " (BPJEPSAAN)** et justifiant d'une expérience pédagogique, bénévole ou professionnelle en " natation course ", dans les premiers niveaux de pratique compétitive, d'une durée de 200 heures. L'expérience est attestée soit par le directeur technique national de la natation pour les structures affiliées à la Fédération française de natation, soit par le directeur technique national ou, à défaut, par le président d'une des fédérations membres du conseil interfédéral des activités aquatiques en convention avec la Fédération française de natation pour les structures qui leur sont affiliées.

Est dispensé de la vérification de l'ensemble des exigences préalables :
Le candidat titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours en équipe de niveau 1 ou son équivalent à jour de sa formation continue et de l'un des brevets fédéraux suivants, à jour de sa formation continue :

- **Brevet fédéral 3 natation course** délivré par la Fédération française de natation ;
- **Brevet fédéral 4 natation course** délivré par la Fédération française de natation ;
- **Brevet fédéral 5 natation course** délivré par la Fédération française de natation ;
- **Brevet fédéral 4 entraîneur triathlon** délivré par la Fédération française de triathlon justifiant d'un volume horaire de plus de deux cents heures d'encadrement en natation course dans les trois années précédant à l'entrée en formation. L'expérience est attestée par le directeur technique national du triathlon;
- **Brevet d'entraîneur fédéral premier degré** délivré par la Fédération française d'études et des sports sous-marins.

Est également dispensé de la vérification de l'ensemble des exigences, à l'exception du test de sécurité, **le sportif inscrit ou ayant été inscrit sur les listes ministérielles haut niveau en natation course, en natation en eau libre, en nage avec palmes ou en natation handisport**, mentionnées à l'article L. 221-2 du code du sport. Il présente l'attestation de formation aux premiers secours en équipe de niveau 1 ou son équivalent, à jour de la formation continue, au plus tard lors de la vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique.

Pièces à fournir en cas de dispenses aux exigences préalables à l'entrée en formation pour le CS "Sauvetage et sécurité en milieu aquatique" :

Est dispensé de l'ensemble des épreuves techniques :

- le candidat titulaire du **brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique** ou son équivalent à jour de son recyclage (**BNSSA**)

Est dispensé de l'épreuve technique n° 2 :

- le candidat titulaire **du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités aquatiques » (BP JEPS AA)**

3- MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Envoi du dossier d'inscription complet avant le 23 octobre 2023

Clôture des inscriptions : 23 octobre 2023
Pour CANDIDATER au DE JEPS NC de l'ERFAN, aller sur la page "Dossier d'inscription DEJEPS NC" en cliquant https://www.erfan-normandie.com/de-jeps-nc
Les candidats devront s'inscrire via le dossier papier. Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.

4- POSITIONNEMENT :

L'objectif du positionnement est de situer les acquis de chaque candidat et leur proposer, après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation tenant compte d'une part, de l'expérience acquise et d'autre part des diplômes ou des UC (Unités Capitalisables) déjà acquis afin d'envisager un allégement ou un renforcement de formation (modularisation de la formation) au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.
Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Date du positionnement : Le **9 ou le 23 octobre 2023** en présentiel ou en distanciel
Durée du positionnement : en fonction du stagiaire
Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation

Cet entretien de positionnement sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.
Cet entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :
- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS ET LES COMPETENCES VISÉES

Le DE JEPS est constitué de 4 Unités Capitalisables (UC)
Deux UC transversales quelle que soit la spécialité :

1. UC1 – Être Capable de concevoir un projet de perfectionnement en natation course,
2. UC2 – Etre capable d'initier et de coordonner la mise en œuvre de perfectionnement en natation course.

Deux UC de la mention natation course :

3. UC3 – Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en natation course,
4. UC4 – Etre capable d'encadrer les apprentissages pluridisciplinaires et la natation course en sécurité.

LE CHAMP DE COMPETENCES

Le titulaire du D.E.J.E.P.S., spécialité "perfectionnement sportif", mention "natation course", réalise de manière autonome des interventions dans le champ de l'entraînement et de l'enseignement disciplinaire.
Ces interventions consistent à :

- Concevoir des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires et de perfectionnement sportif;
- Initier et coordonner la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire, de perfectionnement, et de développement sportif;
- Enseigner les apprentissages pluridisciplinaires de la natation et le perfectionnement sportif de natation course en piscine et en milieu naturel;
- Conduire des actions de formation

LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, les 4 unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :
UC1 : CONCEVOIR UN PROJET DE PERFECTIONNEMENT
- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel
- Formaliser les éléments d'un projet d'action
- Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action

UC2 : COORDONNER LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET DE PERFECTIONNEMENT
- Animer une équipe de travail
- Promouvoir les actions programmées
- Gérer la logistique des programmes d'action
- Animer la démarche qualité

UC3 : CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN NATATION COURSE
- Conduire une démarche d'enseignement des apprentissages pluridisciplinaires de la natation
- Conduire une démarche d'enseignement
- Conduire une démarche d'entraînement
- Conduire des actions de formation

UC4 : ENCADRER LES APPRENTISSAGES PLURIDISCIPLINAIRES ET LA NATATION COURSE EN SECURITE
- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants
- D'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Normandie a été habilité par le Ministère de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) (habilitation n° à venir) pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des tests de sélection	Dates du positionnement
Du 06/11/23 au 05/07/2024	09 mois	Le 23/10/2023	09/10/2023 23/10/2023	09 et 23/10/2023

RYTHME DE L'ALTERNANCE

L'alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties du 13 novembre 2023 au 04 juillet 2024.
Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

La formation est construite autour d'un rythme alternant des semaines de formation en Centre (présentiel synchrone, distanciel synchrone et distanciel asynchrone FOAD*) et des semaines de formation en entreprise.
(*) *La FOAD, Formation Ouverte et/ou A Distance régie par les textes en vigueur* ***Article D 6313-3-1 du Code du Travail*** *et* ***Article R 6332-26 du Code du Travail***

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total	1041 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	**En centre**	**600 Heures**
	Dont heures en centre	136 Heures
	Dont heures en classe virtuelle synchrone (visioconférence)	345 Heures
	Dont FOAD	119 Heures
	En structure	**441 Heures**

	Volumes horaires Face à Face	Volumes Horaires Distanciel synchrone (classe virtuelle)	Volumes horaires Distanciel asynchrone FOAD	Volumes horaires Alternance
UC1 – Concevoir un projet d'action en natation course	8 h	45 h	22 h	60 h
UC2 – Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action en natation course	0 h	40 h	11 h	42 h
UC3 – Conduire une démarche de perfectionnement en natation course	116 h	180 h	52 h	339 h
UC4 – Encadrer la natation course en sécurité	8 h	76 h	34 h	0 h
Régulation	4 h	4h		
Total général	**136 heures**	**345 heures**	**119 heures**	**441 heures**

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

Voir fin document

HORAIRES DE FORMATION

Semaine type : Volume horaire moyen pour un parcours complet (sans allègement) de 26 heures réparties de la façon suivante

1. *En centre de formation* :
   - Présentiel synchrone et distanciel synchrone : 8h00-12h / 13h30-17h30 (lundi au jeudi) et 8h-12h le vendredi ; soit 36 heures
   - FOAD : 6 heures réparties sur la semaine alternance
2. *En Entreprise* : 21 heures réparties sur le reste de la semaine en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 25 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

ERFAN Normandie - Péricentre 4 - 147 Rue de la Délivrande – Caen (14)
Tram: accessible par les lignes A et B arrêt COPERNIC
Parking accessible derrière l'établissement près du château d'eau.

Centres aquatiques pédagogiques

Établissements Aquatiques de l'Agglomération Caennaise

LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

Structures d'alternance

Les structures d'alternance doivent être affiliées à la Fédération Française de Natation
Les structures d'alternance doivent être agréées ENF et doivent organiser les apprentissages pluridisciplinaires autour du Sauv'Nage, du Pass'Sport de l'eau et du Pass'Compétition.
Les structures doivent être labellisées "formateur" ou bénéficier d'un accord du Conseiller Technique Sportif Coordonnateur.
Les structures doivent disposer d'au moins deux nageurs de niveau National 2 et de nageurs Jeunes de niveau national pour répondre aux critères de certification de l'UC3
Si la structure ne mettait pas en place toutes les activités nécessaires, il serait possible de compléter ces dernières dans une autre structure.
Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.
Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification, suffisantes.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans, doit être déclarée auprès des services de la Préfecture (carte professionnelle) et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).
Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.

MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.
La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels**.
La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
6. Pour la partie distanciel asynchrone (FOAD) *:* Plateforme de LMS : https://ffnatation.claroline.com *:* autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, ressources numériques, parcours et quizz
7. Pour la partie distanciel synchrone (classe virtuelle) : Utilisation de logiciels de visiophonie et d'outils numériques, travaux collaboratifs

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).
Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
6. Matériels d'aquagym et de circuit training

Centres aquatiques

1. Plusieurs bassins de natation de 25 mètres au sein de l'agglomération Caennaise
2. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires
3. Les CAF de Caen, Rouen et Font-Romeu

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
2. Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports.
3. Licences sur des logiciels de visiophonie, utilisation d'outils d'animation en ligne

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
2. Fiches de présences signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
3. Certificats de réalisation pour l'ensemble de la formation
4. Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
5. Justificatifs de connexion pour les classes virtuelles
6. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
7. Utilisation d'un livret du stagiaire
8. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi téléphonique)

Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.
Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.
Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de la DRAJES

EPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 4 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 4 UC a lieu lors d'un jury régional où sont présents la DRAJES et les représentants socio-professionnels. Possibilité de ne suivre et valider que **certaines Unités Capitalisables** en fonction des diplômes déjà obtenus (Nous contacter pour plus de renseignements : 02.31.75.04.19)

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

		UC certifiées	Contenu de la certification	Déroulement	Composition de la commission
Situation certificative n°1		UC 4	Etape 1 : Démonstration technique Etape 2 : Epreuve pratique de secours	**Etape 1 – Démonstration technique** Le candidat démontre son aisance aquatique en réalisant un 100 mètres dans les 4 nages enchaînées (papillon dauphin, dos crawlé, brasse et crawl). Il réalise l'épreuve départ plongé. L'objectif est bien celui de vérifier la qualité de technique de nage du candidat et non le respect d'une réglementation en pratique compétitive (règlement FINA). **Etape 2 - Epreuve pratique de secours** Mise en situation complète d'une action de secours comprenant un parcours comprenant : a) départ suivi d'une nage en surface sur une distance de 10 mètres au moins et 15 mètres au plus ; b) plongée dite « en canard » suivie de la récupération d'un mannequin de modèle réglementaire avant de le lâcher. Il se dirige vers une victime, se dégage puis la transporte vers le bord sur une distance de 15 mètres au moins et 25 mètres ; la sort de l'eau, et après l'avoir sécurisée, il procède à la vérification de ses fonctions vitales	2 évaluateurs habilités par la DRAJES
Situation certificative n°2		UC 1 - 2	Oral sur dossier	Le candidat remet un dossier 10 jours avant le déroulement de l'épreuve certificative qui servira de support à l'épreuve orale et qui de déroulera de la façon suivante : - 20 mn de présentation avec support audiovisuel. - 40 mn d'échange avec le jury Le candidat sera évalué sur la cohérence et le respect de la démarche de projet ainsi que sur sa capacité à analyser son action. La discussion pourra porter sur la cohérence et la pertinence du diagnostic, sur l'intelligibilité et l'opportunité du projet, sa mise en œuvre et son animation dans le respect des obligations législatives et réglementaires. Ainsi que l'évaluation et l'analyse du projet réalisé.	2 évaluateurs habilités par la DRAJES
Situation certificative n°3 (même jour)	Etape 1	UC 3.4	Production d'une vidéo	Avant la date de l'épreuve, dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS), le (la) candidat(e) transmet une vidéo de vingt minutes comprenant: – une séance continue sans montage dans laquelle le (la) candidat(e), clairement identifié(e), réalise une action de formation de cadres dans le champ de la mention. **Action d'intervention en formation réalisée avant le 04/03/2022**	2 évaluateurs habilités par la DRAJES
	Etape 2	UC 3.3	Séance d'entraînement suivie d'un entretien	**Animation d'une séquence d'entraînement** Le (la) candidat(e) conduit une séance d'entraînement d'une durée de 1 heure 30 minutes au minimum et de 2 heures au maximum au sein de sa structure d'alternance, auprès d'un groupe de 6 nageurs minimum dont 3 d'entre eux sont qualifiés aux "N2". Avant le début de la séance, le (la) candidat(e) remet aux évaluateurs une "fiche de séance" qui fait apparaître la progression pédagogique de la séance en prenant en compte le cycle d'entraînement du groupe et notamment la planification, la programmation, les objectifs et les moyens.	2 évaluateurs habilités par la DRAJES
	Etape 3	UC3.1 – UC 3.2	Séance d'enseignement suivie d'un entretien	**Animation d'une séquence d'enseignement** Le (la) candidat(e) conduit, une séance pédagogique d'une durée de 30 minutes au minimum et de 60 minutes au maximum au sein de la structure d'alternance du candidat(e). Cette séance est réalisée auprès d'un groupe de 6 pratiquants minimum dont 3 d'entre eux sont non nageurs. Avant le début de la séance, le (la) candidat(e) remet aux évaluateurs une « fiche de séance » qui fait apparaître la progression pédagogique de la séance en prenant en compte le cycle d'apprentissage du groupe.	2 évaluateurs habilités par la DRAJES
	Etape 4	UC3	Entretien	Avant l'entretien, les évaluateurs visionnent la vidéo transmise par le (la) candidat(e). L'entretien d'une durée de 45 minutes au minimum et de 60 minutes au maximum porte sur la réalisation par le (la) candidat(e) des trois modalités précédentes.	2 évaluateurs habilités par la DRAJES

ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

EQUIVALENCES

- Les titulaires du BEESAN ont d'acquis les UC1, UC2 et UC4. Cette formation ne leur propose donc que l'UC3.
- Les titulaires du BF4 ont d'acquis les UC2, UC3 et UC4. Cette formation ne leur propose donc que l'UC1.
- Les titulaires du MSN ont d'acquis les UC2 et UC4. Cette formation ne leur propose donc que les UC1 et UC3.

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :

Suite possible après la formation DEJEPS NC :

- Brevet Fédéral 5 ème degré Natation Course
- Diplôme d'Etat Supérieur JEPS spécialité performance sportive mention Natation Course

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Mise à jour annuelle du diplôme de **Premiers Secours en Equipe de niveau 1**.
Si le candidat est titulaire du titre de Maitre-Nageur Sauveteur (BP JEPS AAN, BEESAN ou CS SSMA) il est soumis, s'il souhaite continuer à exercer, à une révision quinquennale **Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maitre-Nageur Sauveteur**.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

« *Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
   Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement**, un certificat médical descriptif**,** à la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation)
4. Le candidat envoie la demande à la DRAJES qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la DRAJES, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
DEJEPS NC Parcours complet	6670 € Soit 11€ /h	6600 €	- - - -	70 €	6670 €
CS SSMA Parcours complet	700 € Soit 10€/h	700 €	----	----	700 €

Contrat d'apprentissage : Sur devis
Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.
Les frais d'inscription aux Tests d'Exigences Préalables ne sont donc pas compris. Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).
Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail : erfan@ffnormandie.com
2. par téléphone au : 02.31.75.04.19

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- √ Contrat d'apprentissage
- √ Contrat de professionnalisation
- √ CPF / CEC
- √ CPF de Transition Professionnelle
- √ PEC - Parcours Emploi Compétences
- √ PEC Sésame
- √ PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- √ Aides Individuelles à la Formation
- √ AGEFIPH
- √ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- √ PRO A - Promotion par alternance - OPCO
- √ CPF de transition professionnelle
- √ Plan de Développement des Compétences
- √ Action individuelle - OPCO
- X FNE
- √ Autofinancement

CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	LOCHU Maëlle	Tel 02 31 75 04 19	Mail erfan@ffnormandie.com
Référent administratif	LEGRANDOIS Hélène	Tel 02 31 75 04 19	Mail erfan@ffnormandie.com
Référent Handicap	AMIN Arvine	Tel 02 31 75 04 19	Mail arvine.amin@ffnormandie.com
Référent FOAD	CROCHARD Frédérique	Tel 02 31 75 04 19	Mail erfan@ffnormandie.com

INDICATEURS DE RÉSULTATS

SESSION	NOMBRE D'APPRENANTS	TAUX DE REUSSITE					TAUX D'ABANDON	TAUX DE RUPTURE DE CONTRATS	Taux d'insertion professionnelle	Taux de satisfaction des stagiaires
		GLOBAL	E1	E2	E3	E4				
2017-2018	8	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%	100,00%	87,90%
2021-2022	9	88,88%	88,88%	88,88%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%	88,88%	92,00%

CALENDRIER DE LA FORMATION

Le calendrier est ci-après donné à titre indicatif. Il peut être modifié en fonction de la disponibilité des formateurs et des modifications du calendrier sportif fédéral et régional

		oct.-23									nov.-23									déc.-23						
		Centre	Distanciel synchro	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage			Centre	Distanciel synchro	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage			Centre	Distanciel synchro	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage
Di	1								Me	1								Ve	1		4					UC4
Lu	2								Je	2								Sa	2							
Ma	3								Ve	3								Di	3							
Me	4								Sa	4								Lu	4							
Je	5								Di	5								Ma	5							
Ve	6								Lu	6	8							Me	6			6	21			
Sa	7								Ma	7	8					UC4		Je	7							
Di	8								Me	8		8						Ve	8							
Lu	9	POSITIONNEMENT							Je	9		8						Sa	9							
Ma	10								Ve	10		4						Di	10							
Me	11								Sa	11								Lu	11							EPMSP
Je	12								Di	12								Ma	12							
Ve	13								Lu	13								Me	13			6	21			
Sa	14								Ma	14								Je	14							
Di	15								Me	15			6	21				Ve	15							
Lu	16								Je	16								Sa	16							
Ma	17								Ve	17								Di	17							
Me	18								Sa	18								Lu	18		8					
Je	19								Di	19								Ma	19		8					
Ve	20								Lu	20								Me	20		8					
Sa	21								Ma	21								Je	21		8					
Di	22								Me	22			6	21		EPMSP		Ve	22		4					
Lu	23	POSITIONNEMENT							Je	23								Sa	23							
Ma	24								Ve	24								Di	24							
Me	25								Sa	25								Lu	25							
Je	26								Di	26								Ma	26							
Ve	27								Lu	27		8						Me	27			6	21			
Sa	28								Ma	28		8						Je	28							
Di	29								Me	29		8						Ve	29							
Lu	30								Je	30		8						Sa	30							
Ma	31																	Di	31							
		0,0	0,0	0,0	0,0						16,0	52,0	12,0	42,0						0	40,0	18	63			
		0,0	0,0	0,0	0,0						16,0	52,0	12,0	42,0						16	92,0	30	105			

		janv.-24																											
		Centre	Distanciel synchro	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage			Centre	Distanciel synchro	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage			Centre	Distanciel synchro	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage
Lu	1								Je	1		8						Ve	1							
Ma	2	8							Ve	2		4						Sa	2							
Me	3	8							Sa	3								Di	3							
Je	4	8							Di	4								Lu	4							
Ve	5	8							Lu	5		8						Ma	5							
Sa	6	4							Ma	6	8							Me	6			6	21			
Di	7								Me	7	8							Je	7							
Lu	8								Je	8	8							Ve	8							
Ma	9								Ve	9	4							Sa	9							
Me	10			6	21				Sa	10								Di	10							
Je	11								Di	11								Lu	11		8					
Ve	12								Lu	12								Ma	12		8					
Sa	13								Ma	13								Me	13		8					
Di	14								Me	14			6	21				Je	14		8					
Lu	15		8						Je	15								Ve	15		4					
Ma	16		8						Ve	16								Sa	16							
Me	17		8						Sa	17								Di	17							
Je	18		8						Di	18								Lu	18							
Ve	19		4						Lu	19								Ma	19							
Sa	20								Ma	20								Me	20			6	21			
Di	21								Me	21			6	21				Je	21							
Lu	22								Je	22								Ve	22							
Ma	23								Ve	23								Sa	23							
Me	24			6	21				Sa	24								Di	24							
Je	25								Di	25								Lu	25		8					
Ve	26								Lu	26								Ma	26	8						
Sa	27								Ma	27			6	21				Me	27	8						
Di	28								Me	28								Je	28	8						
Lu	29		8						Je	29								Ve	29	4						
Ma	30		8															Sa	30							
Me	31		8															Di	31							
		36	60,0	12	42						28	20,0	18	63						28	44,0	12	42			
		52	152,0	42	147						80	172,0	60	210						108	216,0	72	252			

		avr.-24									mai-24									juin-24									juil.-24						
		Centre	Distanciel synchro	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage			Centre	Distanciel synchro	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage			Centre	Distanciel synchro	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage			Centre	Distanciel synchro	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage
Lu	1								Me	1								Sa	1								Lu	1						
Ma	2		8						Je	2			3	11		UC3		Di	2								Ma	2				21		
Me	3		8						Ve	3								Lu	3		8						Me	3						UC1 UC2
Je	4		8						Sa	4								Ma	4		8						Je	4						
Ve	5		8						Di	5								Me	5		8						Ve	5		4				
Sa	6								Lu	6			6	21		UC3		Je	6		8						Sa	6						
Di	7								Ma	7								Ve	7		4						Di	7						
Lu	8			6	21				Me	8								Sa	8								Lu	8						
Ma	9								Je	9								Di	9								Ma	9						
Me	10								Ve	10								Lu	10		8						Me	10						
Je	11								Sa	11								Ma	11								Je	11						
Ve	12								Di	12								Me	12	4					UC1 UC2	UC3	Ve	12						
Sa	13								Lu	13			6	21				Je	13								Sa	13						
Di	14								Ma	14								Ve	14		5						Di	14						
Lu	15			6	21				Me	15			6	21				Sa	15								Lu	15						
Ma	16								Je	16								Di	16								Ma	16						
Me	17			6	21				Ve	17								Lu	17								Me	17						
Je	18								Sa	18								Ma	18								Je	18						
Ve	19								Di	19								Me	19			5	21			UC3	Ve	19						
Sa	20								Lu	20								Je	20								Sa	20						
Di	21								Ma	21	8							Ve	21								Di	21						
Lu	22								Me	22	8							Sa	22								Lu	22						
Ma	23								Je	23	8							Di	23								Ma	23						
Me	24			6	21				Ve	24		8						Lu	24		8						Me	24						
Je	25								Sa	25								Ma	25		8						Je	25						
Ve	26								Di	26								Me	26		8						Ve	26						
Sa	27								Lu	27			6	21		UC3		Je	27		8						Sa	27						
Di	28								Ma	28								Ve	28		4						Di	28						
Lu	29			3	10		UC3		Me	29			6	21		UC3		Sa	29								Lu	29						
Ma	30								Je	30								Di	30								Ma	30						
									Ve	31																	Me	31						
		0	32,0	21	73						24	8,0	21	74						4	85,0	5	21						0	4	0	21			
		108	248,0	93	325						132	256	114	399						136	341	119	420						136	345	119	441			